

Investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs !



TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

**DEPARTEMENT STATISTIQUE ET
INFORMATIQUE DECISIONNELLE**



Pau
Mont de Marsan
PAYS DE L'ADOUR

<http://iutpa.univ-pau.fr>



Ce que vous devez savoir

- ▶ Les **dépenses** effectuées avec l'argent de la taxe d'apprentissage sont **encadrées** et ne peuvent concerner que des investissements ayant un **intérêt pédagogique** incontestable, en lien avec la formation dispensée.
- ▶ La taxe d'apprentissage est ainsi la **ressource essentielle de notre IUT** pour :
 - investir dans des **équipements techniques de haute technologie**
 - s'équiper de postes **informatiques de pointe**
 - compléter ses formations par des **interventions de professionnels**.
- ▶ Elle permet en outre à l'entreprise de **développer un partenariat pérenne** avec l'IUT pour :
 - créer des **formations adaptées à ses besoins**
 - établir un lien privilégié avec les **futurs diplômés**,
 - développer des **projets** (R&D, amélioration continue, qualité...)

Investissements 2016-2017 :

- Nouvelle baie de brassage informatique en Haut débit



- Câblage des salles de travaux pratiques du bâtiment STID en Haut débit

- Equipement d'écrans de 24" pour deux salles informatiques

- Equipement de ChromeCast pour projeter des cours sans fil (smartphone, tablette, ordinateur portable)



CONTACT



Marie Lavielle

Responsable
relations entreprises

IUT des Pays de l'Adour
Avenue de l'Université
64000 PAU

Tél. : 05 59 40 71 37
Port. : 06 65 67 92 62

E-mail :

marie.lavielle@univ-pau.fr

Ce que vous pouvez faire

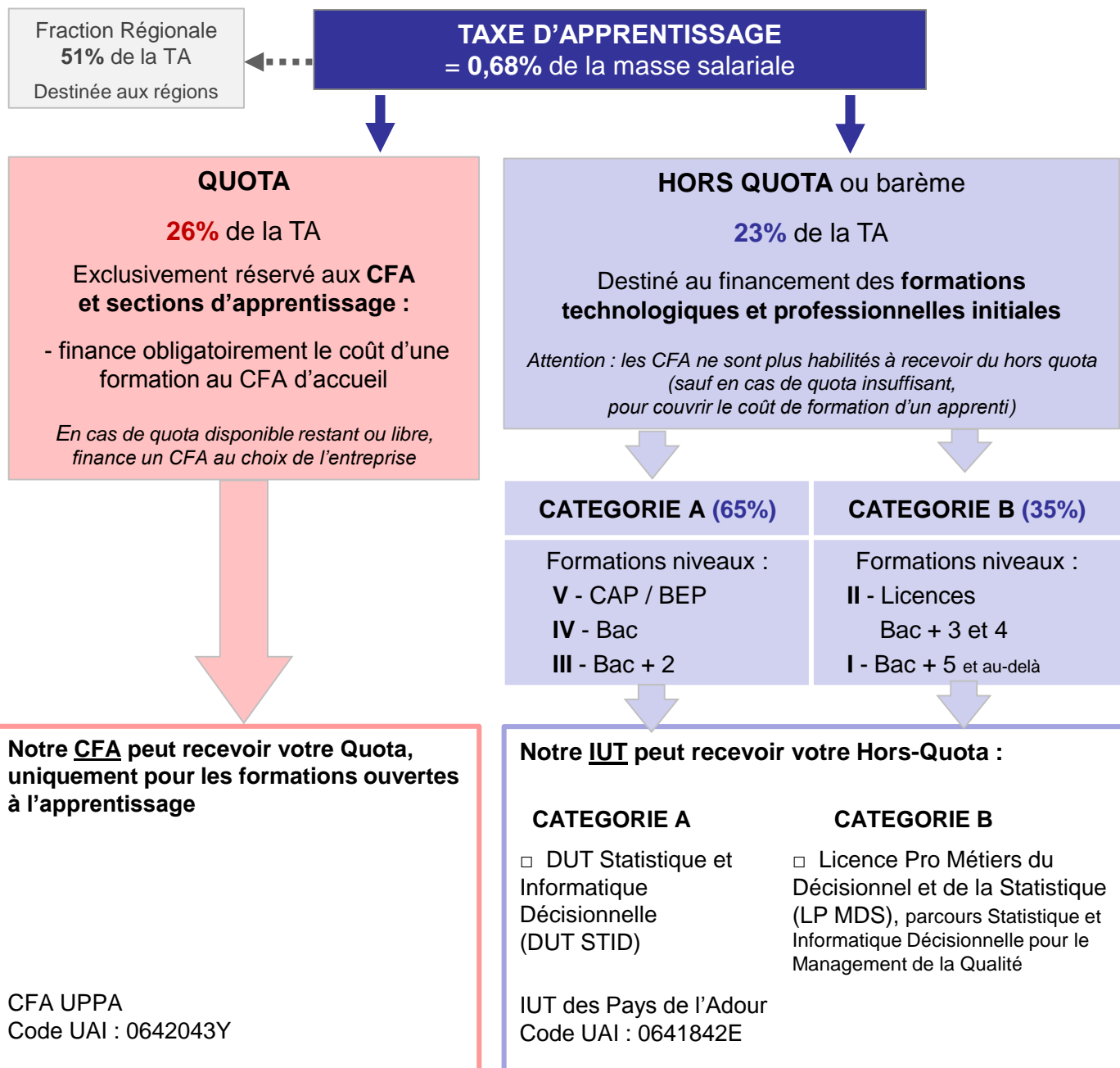
- ▶ Le **versement** de la taxe d'apprentissage se fait obligatoirement **auprès de votre organisme collecteur agréé (OCTA)**.
- ▶ Mais il vous appartient de **donner vos instructions d'affectation**, pour vous assurer du **bon fléchage de votre versement**.

Pour cela il vous faut préciser dans le formulaire de votre OCTA :
 - le **bénéficiaire** : **IUT des Pays de l'Adour – Département STID**
Avenue de l'Université - 64000 PAU
code UAI : 0641842E
n° de SIRET : 196 402 515 00 270
 - l'intitulé de la (des) **formation(s)** que vous aurez choisie(s)
→ voir ci-contre
- ▶ Informez-nous en retournant **le formulaire d'intention de versement**.

Date limite de versement : 28 février 2017

La taxe d'apprentissage est un impôt qui a pour objet de faire participer les employeurs au financement des formations technologiques et professionnelles. Les entreprises en ont la **libre affectation**, et peuvent donc **décider de financer les formations diplômantes nécessaires à leur développement**.

Pour information, le coût moyen d'une année de formation est estimé à 13.000 € pour un DUT, et à 6.830 € pour une LP.



Nb : vous avez aussi la possibilité de verser votre part Hors quota sous forme de don en nature (matériel ou équipement). Ce dernier doit présenter un intérêt pédagogique en lien avec la formation. Contactez-nous !

L'IUT des Pays de l'Adour :

- 656 étudiants dont 132 *en formation continue et alternance*
- 217 *intervenants professionnels* qui assurent entre **20% et 50% des enseignements**, pour coller au plus près des **besoins en compétences des entreprises**
- 54 enseignants et enseignants chercheurs
- 14 formations

Le département Statistique et Informatique Décisionnelle (Pau) :

- Environ 120 étudiants dont une dizaine d'alternants
- 2 formations : DUT STID, LP MDS, Parcours SIDMQ (Statistique et Informatique Décisionnelle pour le Management de la Qualité)

Les autres départements de l'IUT :

- Génie Thermique Energie (Pau)
- Génie Biologique (Mont de Marsan)
- Science et Génie des Matériaux (Mont de Marsan)
- Réseaux et Télécommunications (Mont de Marsan)

